

POLITIQUE D'ADHÉSION DU CENTRE RESSOURCES JARDIN DE FAMILLES

INTRODUCTION

La Politique d'adhésion est un outil essentiel pour soutenir la vie associative et démocratique de l'organisation. Cette politique a été conçue en collaboration avec ses membres et est parfaitement alignée sur sa mission actuelle ainsi que sur ses nouveaux règlements généraux.

OBJECTIFS

Cette politique d'adhésion vise à garantir un processus transparent et équitable pour l'ensemble des membres du Centre Ressources Jardin de Familles en favorisant l'inclusion, la participation et l'engagement au sein de la communauté.

La politique d'adhésion et de renouvellement sera évolutive car nous espérons mettre en place différents moyens de susciter l'engagement des personnes qui témoignent chaque jour leur appréciation de nos services et de notre personnel.

Le Centre Ressources Jardin de Familles prend un virage de mobilisation afin d'acquérir un plus grand nombre d'utilisateurs et d'utilisatrices des services en faisant valoir les retombées positives de s'impliquer et d'ajouter leur voix et leurs idées, permettant ainsi de façonner l'avenir de l'organisme.

Ensemble, nous pouvons surmonter les défis, célébrer nos réussites et faire une différence.

- Rejoindre notre organisme à titre de membre, c'est être accueilli dans une grande famille où l'entraide et le soutien mutuel sont primordiaux.
- Être membre, c'est profiter des activités de ressourcement et des opportunités d'apprentissage et de développement qui enrichissent les compétences personnelles.
- Rejoindre notre organisme, c'est aussi élargir votre réseau. Rencontrez des personnes inspirantes, partagez vos expériences et développez des relations durables.
- Être membre, c'est agir concrètement par l'implication à la mesure des capacités de personnes, en collaborant à des projets concrets qui améliorent la qualité de vie de notre communauté.



1. CATÉGORIES DE MEMBRES, DÉFINITION, DROITS ET PRIVILÈGES ET ENGAGEMENT

MEMBRES	
CATÉGORIES	ENGAGEMENTS
<p>MEMBRE FAMILLE</p> <p>Toute personne qui se définit comme étant un parent ou qui vit une relation de type parental ou dans un contexte familial auprès d'au moins un enfant de cinq (5) ans ou moins, qui réside dans la région 03 ou 12, qui répond aux normes établies dans la Politique d'adhésion et qui se conforme aux règlements généraux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Adhérer à la mission et partager les valeurs du Centre Ressources Jardin de Familles ; <input type="checkbox"/> Respecter les règlements généraux et le code d'éthique ; <input type="checkbox"/> Remplir et signer une demande d'adhésion ; <input type="checkbox"/> Vous conformer à la procédure d'adhésion ou de renouvellement ; <input type="checkbox"/> Payer votre cotisation annuelle, sauf pour les membres honoraires ; <input type="checkbox"/> Être acceptée par le conseil d'administration ; <input type="checkbox"/> Accomplir deux (2) heures d'implication à la ressource.
<p>MEMBRE SOLIDAIRE</p> <p>Toute personne intéressée qui souhaite soutenir les familles, contribuer à la réalisation de la mission et s'impliquer au sein du Centre Ressources Jardin de Familles, qui réside dans la région 03 ou 12 et qui répond aux normes établies dans la Politique d'adhésion et qui se conforme aux règlements généraux.</p>	

MEMBRES FAMILLES ET LES MEMBRES SOLIDAIRES	
DROITS ET PRIVILÈGES	
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Être convoqués aux assemblées des membres, y prendre et partager leurs besoins et leurs opinions ; <input type="checkbox"/> Exercer leur droit d'exercer leur droit de vote lors des assemblées de membres <input type="checkbox"/> Être informés des affaires de l'organisme ; <input type="checkbox"/> Pouvoir siéger au conseil d'administration, selon les droits attribués à leur statut de membre (les membres solidaires n'ont pas accès aux fonctions d'officiers, soit président, vice-président, secrétaire et trésorier) ; <input type="checkbox"/> Élire les administrateurs et les administratrices et les destituer ; <input type="checkbox"/> Nommer un vérificateur, s'il y a lieu ; <input type="checkbox"/> Ratifier ou de refuser de ratifier les lettres patentes et les règlements généraux ; <input type="checkbox"/> Approuver ou refuser la fusion ou la dissolution de la 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Demander la tenue d'une assemblée extraordinaire ; <input type="checkbox"/> Consulter certains documents de l'organisme; <input type="checkbox"/> Examiner le bilan et l'état des revenus et des dépenses de l'organisme lors de l'assemblée générale annuelle ; <input type="checkbox"/> Utiliser les biens de l'organisme ; <input type="checkbox"/> Donner leur avis, émettre des propositions et participer aux comités ; <input type="checkbox"/> Se retirer volontairement en le signifiant verbalement ou par écrit au conseil d'administration ; <input type="checkbox"/> En fonction des disponibilités, avoir accès aux activités et services de l'organisme pour lui et son/ses enfant(s); <input type="checkbox"/> Accès au programme « Guichet Ouvert » de la ville de Québec.



Corporation ;	
---------------	--

MEMBRE HONORAIRE

Le membre honoraire est une personne physique ou morale, désignée par le conseil d'administration, en raison de sa contribution exceptionnelle au Centre Ressources Jardin de Familles et qui répond aux normes établies dans la Politique d'adhésion et qui se conforme aux règlements généraux. Ce membre honoraire pourra participer aux délibérations des assemblées générales, mais sans droit de vote. Leurs droits, privilèges et engagements diffèrent des membres familles et des membres solidaires.

Droits et privilèges :

- Être convoqué aux assemblées des membres, y prendre part ;
- Participer aux assemblées des membres, sans droit de vote ;
- Être informé des affaires de l'organisme ;
- Consulter certains documents de l'organisme selon les règles établies ;
- Examiner le bilan et l'état des revenus et des dépenses de l'organisme lors de l'assemblée générale annuelle ;
- Utiliser les biens de l'organisme selon les règles établies ;
- Donner son avis, émettre des propositions et participer aux comités selon les règles établies ;
- Reconnaissance officielle du conseil d'administration pour sa contribution.

2. CRITÈRES D'ADHÉSION

Afin d'être reconnue membre, une personne doit signifier clairement son adhésion, en répondant aux exigences déterminées par le conseil d'administration et en signifiant par écrit sa décision de participer à la vie démocratique et associative du Centre Ressources Jardin de Familles pour ce faire, la personne doit :

- Répondre à la définition de membre établie dans la politique.
- Adhérer à la mission et partager les valeurs du Centre Ressources Jardin de Familles ;
- Respecter les règlements généraux et le code d'éthique ;
- Remplir et signer une demande d'adhésion ;
- Payer votre cotisation annuelle, sauf pour les membres honoraires ;
- Être acceptée par le conseil d'administration ;
- Respecter les engagements établis dans la politique.



centre ressources
jardin de familles

3. PROCESSUS D'ADHÉSION OU RENOUELEMENT

Les personnes doivent compléter la procédure d'adhésion ou de renouvellement à partir du retour de l'été, dès septembre. Les personnes utilisatrices des services trouveront l'information au www.jardindefamilles.org

4. COTISATION

Tous les membres (à l'exception des membres honoraires) doivent payer une cotisation annuelle pour maintenir leur statut de membre. Le montant de la cotisation est fixé par le conseil d'administration par résolution. En cas de démission ou d'expulsion, la cotisation ne sera pas remboursée.

5. IMPLICATION DES MEMBRES

Tous les membres familles et solidaires sont invités à s'impliquer dans la mesure de leurs capacités et de leurs intérêts aux activités, aux comités, aux assemblées des membres et au conseil d'administration. Chaque geste d'engagement fait une réelle différence dans la vie de l'organisme !

6. SUSPENSION TEMPORAIRE OU DÉFINITIVE

Chaque membre peut être suspendu temporairement ou exclu définitivement du Centre Ressources Jardin de Familles, si la personne ne paie pas sa cotisation à la date d'échéance, n'a pas respecté les règlements généraux ou la politique d'adhésion ou s'il a eu une conduite, un manquement éthique ou des activités jugées contraires ou nuisibles à la mission et aux activités de l'organisme. Il pourra se référer à l'article 7.8 des règlements généraux pour comprendre la démarche du conseil d'administration et la procédure d'appel.



FORMULAIRE D'ADHÉSION / RENOUELEMENT

Pour devenir membre du Centre Ressources Jardin de Familles et avoir accès aux ateliers, vous devez :

1^{RE ÉTAPE} : CORRESPONDRE À L'UNE DES CATÉGORIES DE MEMBRES :

Membre Famille

Toute personne qui se définit comme étant un parent ou qui vit une relation de type parental ou dans un contexte familial auprès d'au moins un enfant de cinq (5) ans ou moins, qui réside dans la région 03 ou 12, qui répond aux normes établies dans la Politique d'adhésion et qui se conforme aux règlements généraux.

Membre Solidaire

Toute personne intéressée qui souhaite soutenir les familles, contribuer à la réalisation de la mission et s'impliquer au sein du Centre Ressources Jardin de Familles, qui réside dans la région 03 ou 12 et qui répond aux normes établies dans la Politique d'adhésion et qui se conforme aux règlements généraux.

Membre Honoraire

Toute personne physique ou morale, désignée par le conseil d'administration, en raison de sa contribution exceptionnelle au Centre Ressources Jardin de Familles et qui répond aux normes établies dans la Politique d'adhésion et qui se conforme aux règlements généraux.

2^{IÈME ÉTAPE} : RÉPONDRE AUX CRITÈRES D'ADHÉSION

- Adhérer à la mission et partager les valeurs du Centre Ressources Jardin de Familles ;
- Respecter les règlements généraux et le code d'éthique ;
- Remplir et signer une demande d'adhésion ;
- Payer votre cotisation annuelle, sauf pour les membres honoraires ;
- Être acceptée par le conseil d'administration ;
- Accomplir deux (2) heures d'implication à la ressource.

3^{IÈME ÉTAPE} : REMPLIR ET SIGNE LE FORMULAIRE



centre ressources
jardin de familles

FORMULAIRE D'ADHÉSION / RENOUELEMENT ANNÉE 2024 — 2025

Ensemble, nous sommes plus forts. Faites le choix de l'engagement et rejoignez notre organisme communautaire dès aujourd'hui. Votre contribution, aussi modeste soit-elle, peut changer le cours des choses. Ensemble, bâtissons un avenir meilleur !

Prénom et nom (représentant) : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____

Signature : _____ Date : _____

Attention : Votre adhésion/renouvellement ne prendra effet qu'après réception de tous les documents requis ainsi qu'après réception de la cotisation. Afin de pouvoir voter lors de l'assemblée générale annuelle, vous devez être en règle.

Vous pouvez régler votre cotisation en argent ou par virement bancaire à info@jardindefamilles.org (mot de passe : marie).

COMPLÉTEZ EN COCHANT LES CASES QUI S'APPLIQUENT À VOTRE SITUATION

- Adhésion
- Renouvellement

CATÉGORIES DE MEMBRES ET COÛTS

- Membre Famille
- Membre Solidaire

COÛT D'ADHÉSION / RENOUELEMENT : 10\$

En devenant membre, vous aurez droit à des **AVANTAGES** qui sont définis dans la **Politique d'adhésion du Centre Ressources Jardin de Familles.**